

# ATTESTATION

de réussite



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

Nous attestons que

**Yanick Godon**

a réussi la formation

**Éthique et déontologie en matière municipale (obligatoire) - nouveaux élu(e)s (PRIVÉE)**

Organisée par la Fédération québécoise des municipalités

Date : **20 mars 2026**

Responsable de la formation : **Me Michelle Audet-Turmel & Me Marc-André Beaudoin**

Objectifs de formation :

- Comprendre les règles d'éthique et de déontologie
- Adopter une conduite respectueuse et intègre
- Prévenir les conflits d'intérêts
- Distinguer les rôles des élu(e)s et des employé(e)s
- Connaître le rôle de la Commission municipale du Québec



**Nombre UEC :**  
0.40

**Nombre d'heures :**  
3h30

# ATTESTATION

de réussite



FÉDÉRATION  
QUÉBÉCOISE DES  
MUNICIPALITÉS

Nous attestons que

**Yanick Godon**

a réussi la formation

**Comprendre le fonctionnement municipal et le rôle d' élu(e) (obligatoire)  
(PRIVÉE)**

Organisée par la Fédération québécoise des municipalités

Date : **23 janvier 2026**

Responsable de la formation : **Me Michelle Audet-Turmel & Me Marc-André Beaudoin**



Nombre UEC :  
0.80

Nombre d'heures :  
7h30

Objectifs de formation :

- Comprendre le fonctionnement du conseil municipal et les règles encadrant le processus décisionnel
- Clarifier les rôles respectifs des élu(e)s et de l'administration municipale pour favoriser une collaboration efficace
- Maîtriser les principes de gestion financière pour une administration responsable
- Saisir les enjeux liés à l'aménagement du territoire pour des décisions éclairées et durables

*Jacques Demers*

Président de la FQM

La FQM est membre de la (SOFEDUC), qui définit l'Unité d'éducation continu (UEC) comme suit :  
une unité d'éducation représente 10 heures de participation à une activité structurée de formation,  
organisée et dirigée par une organisation accréditée, animée par des formateurs compétents et sanctionnée par une évaluation.